Au fil de l'Yonne

Serbonnes

N° 47

HIVER 2020

Le mot du Maire

Serbonnoises, Serbonnois, chers administrés,

L'année 2020 va se terminer progressivement pour laisser la place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. A cette occasion, un sapin sera érigé à l'école et à la salle des Fêtes pour nos enfants et les décorations de Noël illumineront la commune.

Cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la multiplication des attentats qui doivent éveiller la vigilance de chacun de nous et tout cela sans oublier une actualité Serbonnoise très agitée et chronophage mais qui selon nous n'a pas sa place à être plus développée dans ce petit journal même si nous restons très vigilants et actifs sur ces dossiers.

Tous ces évènements bouleversent en profondeur nos habitudes de vie. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures sanitaires difficiles mais nécessaires. Néanmoins, les élus du Conseil Municipal et les services municipaux continuent de travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus dans la gestion de cette crise pour l'énergie qui a été déployée, la capacité d'adaptation dont chacun a fait preuve, leurs dévouements et leurs confiances. Cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment. Un vrai travail en commun a été effectué avec les maîtresses, le personnel communal et les élus afin d'encadrer au mieux nos enfants, de respecter les protocoles imposés et d'assurer la sérénité de chacun. Sincèrement merci !

Notre prise en main tardive et dans des conditions très spéciales nous a demandé de l'adaptation et une mise au travail directement de façon ardue sur des dossiers que nous n'attendions pas. Le retard des différents organismes dû à la crise sanitaire a dû aussi être rattrapé sur quelques mois, ce qui a fait un planning très condensé. Ces dernières semaines plus sereines nous permettent de nous reconcentrer sur notre village et nos projets.

En termes de projets, nous aurions aimé avancer plus vite, plus tôt. Mais un travail de fond a eu lieu. Suite à l'étude des factures énergétiques de la commune, le constat a été que nos bâtiments sont énergivores avec des systèmes de chauffage vieillissant pour certains. Une étude a donc été lancée en partenariat avec des organismes subventionneurs pour savoir quels seraient les coûts pour la commune mais aussi quel retour sur investissement. L'étude doit nous être rendue courant janvier. Ce travail de réflexion des bâtiments sera accompagné de l'étude pour la mise en accessibilité de la Mairie. Dans le même esprit d'évolution énergétique, une étude est en cours sur la rénovation de l'éclairage public avec la mise en place de nouveaux points lumineux dans les zones sombres. Une solution Leds connectées s'offrent à nous mais représente un investissement important. Nous étudions le rapport coût/gain.

Sur la partie travaux, une remise au propre du lavoir devrait être réalisée cet hiver par nos agents ainsi que quelques rénovations sur celui-ci. Sans oublier nos routes, quelques réparations s'avèrent nécessaires. Sur ce point, nous travaillons aussi avec le Conseil Départemental au sujet de la rénovation de la Rue des Préaux qui nécessiterait une réfection de fond. Mais aussi la Rue du Maréchal Leclerc sur laquelle le Président du Département s'est engagé à sa réfection suite aux passages trop importants par rapport aux capacités de nos routes avec les travaux du pont de Pont/Yonne. Ces travaux du pont étaient certes obligatoires mais ont eu un impact non négligeable sur notre commune.

Notre bibliothèque, quant à elle, impactée par les deux confinements a rouvert ses portes. Je remercie les bénévoles sans qui cela ne serait pas possible. Je vous invite à venir découvrir et lire les ouvrages proposés. De nouveaux ouvrages vous attendent.

Au niveau social, nous avons répondu favorablement à une demande d'aménagement de temps de travail. Cet aménagement a permis de répartir la charge de travail sur nos deux secrétaires de Mairie. Je tiens à les remercier toutes les deux pour leur souplesse et leur investissement dans ce nouveau fonctionnement qui prendra effet à partir du 1er janvier. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir un apprenti en espaces verts qui viendra renforcer l'équipe et apprendre ce métier.

Pour la préparation des colis de fin d'année pour nos aînés, toute l'équipe s'est beaucoup investie. Le challenge n'était pas simple car notre volonté a été de faire travailler autant que possible les commerces de proximité avec de bons produits, venant de nos artisans locaux, tout en respectant le budget. Nous espérons sincèrement que ces colis apporteront un peu de gaieté et de douceurs à nos aînés parfois bien seuls en cette période. Sur ce point, une équipe de soutien aux « personnes vulnérables » s'est aussi constituée depuis le premier confinement afin d'apporter du soutien, de l'aide et une écoute avec les personnes dites « vulnérables ». Je remercie tous ces bénévoles et nous sommes vraiment heureux du lien et de la dynamique qui s'est créée.

Pour revenir sur le commerce de proximité, grâce à l'investissement d'élus et en partenariat avec l'Acte III, un dépôt de pain a été créé. Vous trouverez les détails et les services offerts par cet établissement dans ce petit journal. J'invite tous les Serbonnois à venir chercher leur pain à Serbonnes. C'est une chance d'avoir des commerces dans notre village, nous devons les soutenir.

Je profite de ce dernier point et j'en appelle d'ailleurs à tous nos commerçants, artisans de Serbonnes. Nous sommes dans une période compliquée certes mais qui peut aussi faire évoluer nos façons de vivre, d'acheter et le commerce local doit être privilégié. Ce petit journal a pour but de faire connaître à chacun les actualités de notre village mais il peut aussi servir à faire connaître les services que nos Serbonnois proposent. Nous essayons de favoriser les entreprises du village autant que nous pouvons, avec nos moyens et je demande à celles qui le souhaitent de venir se faire connaître auprès des élus ou en Mairie afin de savoir comment nous pourrions travailler ensemble pour leur développement et leur pérennisation. Ce travail est déjà effectué avec plusieurs d'entre elles. Cela peut passer par de la communication, de l'accompagnement ou d'autres solutions. Un de ces partenariat a donné lieu à la création de la terrasse du café. Elle a permis à ce commerce de fonctionner pendant l'été en respectant les conditions sanitaires. Et peut-être d'autres projets naissant dans notre village dont le marché du vendredi soir qui devrait démarrer en début d'année.

Chers Serbonnois, je terminerai cet édito et vous souhaitant à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront synonymes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives.

Le Maire Olivier MARTIN

Sommaire

	Pages
La vie à Serbonnes	4 à 7
Le Bureau Municipal	8
Le Conseil Municipal	9
Présentation du budget 2020 de votre commune	10 à 13
Ecole élémentaire	14
Garderie/Liste des nourrices agréées à Serbonnes	15
CCAS	16
Bar/Tabac	17
Le coin des associations	18 à 20
Gestion des déchets : le compostage	21
Serbonnes avant/maintenant	22
Historiquement vôtre	23 à 28
Loisirs et nature	29 à 38
La Page de poésie	39
L'actualité vue par Châpu	40
Informations pratiques	41 à 43
Quiz	44
Recette de cuisine	45
Etat civil/Réponses Quizz	46
Numéros utiles	47
Informations horaires Mairie/Bibliothèque Municipale/Bar/Paroisse	48

LA VIE A SERBONNES

Le dimanche 28 juin 2020 : Tournage de courts-métrages

Des courts-métrages réalisés par les élèves de la section cinéma du Lycée Janot de Sens ont été tournés dans notre village. Il s'agit d'une reconstitution historique intitulée « Catherine et Raymond Janot, un couple en résistance (1940-1945) ».
Après une projection au Cinéma Confluences de Sens, une autre diffusion devrait être prévue en exclusivité pour les Serbonnois dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le vendredi 3 juillet 2020 : dernier jour d'école

Ce vendredi 3 juillet 2020 marquait la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été. Malgré une fin d'année un peu étrange, entrecoupée par le confinement, les institutrices de l'école de Serbonnes « Les Jardins d'Amandine » ont tout de même souhaité offrir à leurs élèves un petit goûter pour se souhaiter de belles vacances.

Le lundi 13 juillet et mardi 14 juillet 2020 : Fête Nationale

Cette année, les festivités de la Fête Nationale ont été très allégées en raison de la crise sanitaire. Le 13 juillet au soir, la retraite aux flambeaux a été maintenue et une soixantaine de personnes se sont déplacées : le cortège est parti de la Mairie pour suivre la rue des Pâtis et revenir par la rue des Noyers et rue des Grenouilles. Pour le 14 juillet, seule la cérémonie au Monument aux Morts a été célébrée suivie d'un verre de l'amitié servi en terrasse extérieure par le Bar « Acte III ». Les jeux sur la place du village n'ont pu être organisés.

Juillet et Août 2020 : Tournée culturelle organisée par la CCAS

Le mercredi 22 juillet, deux artistes comédiens ont proposé de raconter le conte du Petit Poucet en binôme d'une façon originale : en français et en langue des signes. A eux deux, ils ont interprété tous les personnages de ce conte : le Petit Poucet, l'Ogre, les parents…
Ils ont également permis de faire découvrir la langue des signes et de faire participer le public en traduisant des phrases tous ensemble sur la mélodie d'un chant.

Le mardi 28 juillet, quatre musiciens classiques composant le Quattuor Aethra nous ont fait partager trois siècles de musique.

De Debussy, Bach, Puccini ou Gershwin, Bizet ou même Gainsbourg, ils ont conquis le public qui a voyagé dans le temps en mélodies.

Avant ce concert, le public a pu participer à une animation de percussions qui a enchanté petits et grands.

Le lundi 3 août, une lecture de poèmes en temps de guerre accompagnée d'un violoncelle était proposée.

Des textes de Guillaume Appolinaire, Bertolt Brecht, Nazim Hiknet, Robert Desnos, Jacques Prévert et Pablo Neruda nous ont été lus par Sonia Masson dans leur langue originelle en même temps que Didier Petit faisait chanter son instrument au rythme de ses sensations d'une manière impromptue.

Le samedi 15 août, Alain Bernard nous offrait un spectacle musical rempli d'humour. Il a évoqué les aléas et déboires du compositeur de musiques de film en jouant avec les notes comme avec les mots, alternant morceaux de musique, anecdotes et calembours, tout en s'appuyant sur le public qu'il a impliqué dans son récit avec une joyeuse malice. Un quiz musical et l'interprétation irrésistible d'un orchestre philharmonique dissonant ont conquis les spectateurs.

Le mercredi 19 août, un film intitulé « Ceux qui travaillent » était projeté décrivant l'addiction d'un cadre prêt à tout pour réussir.
Le personnage principal est un bourreau de travail, qui semble plus attaché aux cargos dont il a la responsabilité qu'à la famille dont il finance le quotidien en pensant que cela compense ses absences.
Les spectateurs ont été pris dans ce tourbillon infernal de la société actuelle et ont pu participer au débat organisé après la projection.

Le vendredi 28 août, Amandine Dhée nous faisait une lecture spectacle tirée de son livre La femme brouillon accompagnée d'un violoncelliste.

Elle nous a fait partager son expérience de la maternité en interrogeant la société qui veut produire des mères parfaites. Le texte est court et tranchant et la langue n'est pas enrobante ni maternante. Elle a témoigné de ses propres contradictions, de son ambivalence dans le rapport à la norme et la tentation d'y accéder.

On ne peut que remercier de nouveau la CCAS d'avoir fait bénéficier aux Serbonnois de spectacles de qualité durant cette période estivale.

Le vendredi 7 août 2020 : Départ d'incendie

Un mégot de cigarette jeté en bordure de champ a provoqué un départ d'incendie non loin de la ligne du TGV et de l'autoroute.

Les pompiers sont intervenus rapidement.

Nous rappelons aux fumeurs d'être responsables et de ne pas jeter leurs mégots de cigarette sur la voie publique.

Le mercredi 12 août 2020 : Tempête

Un vent violent accompagné de pluies diluviennes a provoqué des dégâts dans notre village. Quelques branches d'arbres ont été arrachées et ont entravé des routes ou sont tombées sur une voiture. Notre Maire a joué de la tronçonneuse afin d'aider les habitants. Quelques conseillers et administrés ont aidé à débarrasser les branches et nous les en remercions.

Le vendredi 23 octobre 2020 : hommage à Samuel Paty

C'est par un moment de recueillement que la municipalité de Serbonnes s'est associée à l'hommage national, rendu à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, assassiné par un terroriste islamique, à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020. Le rendez-vous avait été donné devant la Mairie et le cortège s'est ensuite rendu à l'école élémentaire « Les Jardins d'Amandine » où le Maire Olivier Martin a prononcé une allocution rappelant les valeurs républicaines. Une minute de silence a ponctué cette cérémonie.
Les Serbonnois avaient également été invités à allumer une bougie sur leur fenêtre.

Le mercredi 11 novembre 2020 : armistice de la 1ère guerre mondiale

En cette période de confinement et selon les directives préfectorales, la cérémonie commémorative du 11 novembre s'est déroulée à huis clos.

Seul le Maire accompagné de ses Adjoints ont déposé une gerbe au Monument aux Morts et ont lu le texte officiel.

LE BUREAU MUNICIPAL : C'EST QUI ? C'EST QUOI ?

Olivier MARTIN
Le Maire

Corinne GRELLET
1ère Adjointe

Jean-Michel SAINTE-CROIX
2ème Adjoint

Alexandra SERDIN
3ème Adjointe

Le BUREAU MUNICIPAL :

Organisme interne, mis en place par la volonté de la nouvelle municipalité, contribue au bon fonctionnement du conseil municipal, favorise les relations à la population et aux services municipaux.

Il est placé sous la seule responsabilité du Maire de la commune.

Le Bureau Municipal a pour mission essentielle de préparer les dossiers, de veiller aux travaux des commissions, de permettre les échanges privilégiés avec les élus, de coordonner l'action des services techniques et administratifs de la mairie.

Autour du Maire, les adjoints assurent les permanences des samedis afin de recueillir les doléances et l'écoute des serbonnois.

Le Bureau Municipal, n'est en aucun cas un organisme décisionnel, le conseil municipal est l'organisme délibérant qui détient par le vote et les délibérations le pouvoir de décision.

LES DÉLÉGATIONS :

Les délégations attribuées aux adjoints par décision du Maire :

- 1ère Adjointe : déléguée aux affaires financières. Elle peut d'autre part légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

- 2ème Adjoint : délégué à l'urbanisme, aux espaces verts, travaux, réseau d'assainissement eaux usées. Il peut assurer tous les actes et décisions relatives aux autorisations du droit des sols et à l'urbanisme ainsi que tous courriers, documents ou autorisations s'y rapportant.

- 3ème Adjointe : déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, affaires sociales, location de salles, location des immeubles communaux.

Ève JANOT

Claire VARACHE

Anaïs BÉDÉKOVIC

Salle du Conseil

Christophe LE PRÉVOT

Mathieu VALLET

Christian PIAT

Didier MAHÉ

3 CONSEILLÈRES MUNICIPALES
8 CONSEILLERS MUNICIPAUX

Avec le Maire et les 3 adjoints, les 11 élus (es) viennent composer l'ensemble du conseil municipal que vous avez élu le 15 mars 2020.
Soit au total 5 femmes et 10 hommes.

En plus d'assister assidûment aux séances du Conseil, les conseillers, en fonction de leurs compétences mais aussi de leurs souhaits et de leurs disponibilités, siègent dans les différentes commissions municipales mises en place lors du premier conseil de la mandature.

Les membres de ces commissions présidées par le Maire, peuvent ainsi en nombre plus restreint que pour les séances du conseil, travailler sur les dossiers relatifs aux sujets ciblés qui viendront alimenter et enrichir les débats du conseil.

Les travaux des commissions, sauf exception, sont réservés aux élus. A la demande des élus de commissions, le Maire peut solliciter la présence de membres du personnel communal ou de techniciens externes.

Les commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel, elles sont pourtant d'un apport considérable pour les délibérations qui seront ensuite présentées au vote des élus (es) de la commune.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- *FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES.*
- *ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE SOCIALE.*
- *AFFAIRES AGRICOLES ET CHEMINS RURAUX*
- *VOIRIE-URBANISME-TRAVAUX-SÉCURITÉ.*
- *COMMUNICATION INFORMATION MUNICIPALES BIBLIOTHÈQUE.*
- *ENVIRONNEMENT-TRANSITION ÉCOLOGIQUE.*
- *CANTINE-GARDERIE-SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE.*
- *JEUNESSE ASSOCIATION SALLE DES FÊTES.*
- *COMMISSION DES MARCHÉS.*
- *COMMISSION DE CONTRÔLE LISTE ÉLECTORALE.*

Benoît JOING

Nicolas CHARIOT

Renaud de SAINT OURS

Laurent POIDEVIN

PRESENTATION DU BUDGET 2020 DE VOTRE COMMUNE

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, le budget 2020 n'a pas été voté avant les élections de mars 2020 afin de ne pas prendre d'engagement pour les successeurs. Le contexte sanitaire a ensuite retardé la mise en place du nouveau Conseil et les élus n'ont été installés officiellement que le 25 mai.

Le Conseil Municipal a tenu à poursuivre l'orientation sur la progression de la fiscalité locale (+1% du produit fiscal chaque année).

C'est à la fois un budget de rigueur et de responsabilité qui a été voté à l'unanimité de l'assemblée délibérante dans sa séance du samedi 25 juillet 2020.

RESULTATS DEFINITIFS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (CA)

CA COMMUNE :

Excédent de fonctionnement :	14 541,13 €
Déficit d'investissement :	39 599,80 €

CA ASSAINISSEMENT :

Excédent d'exploitation :	62 041,50 €
Déficit d'investissement :	3 433,69 €

BUDGET PRINCIPAL (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT) 2020

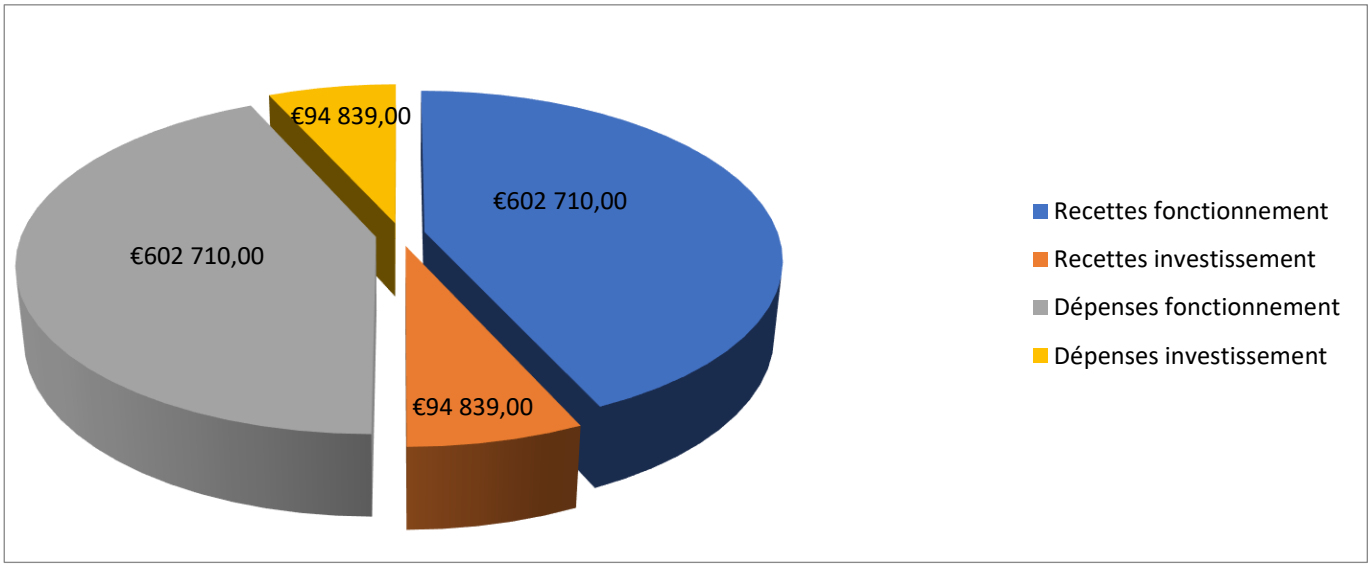

DETAIL DES RECETTES (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)

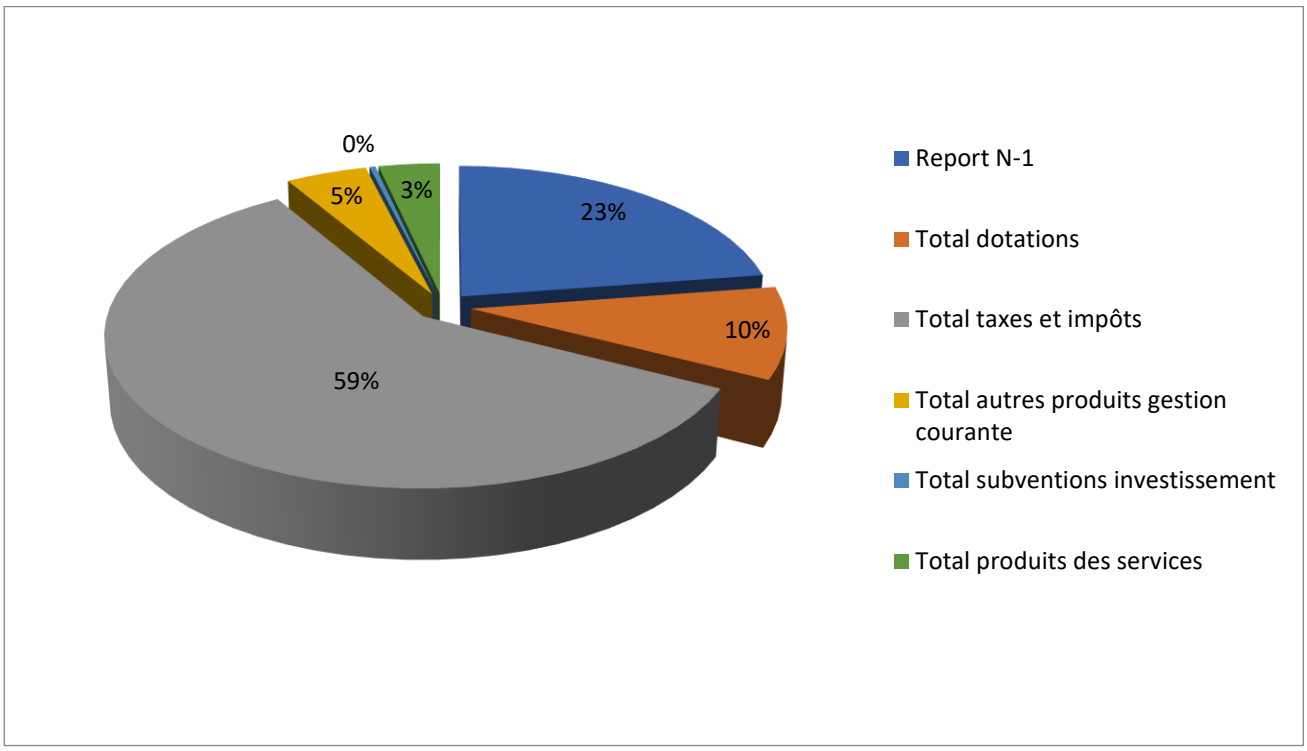

DETAIL DES DEPENSES (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)

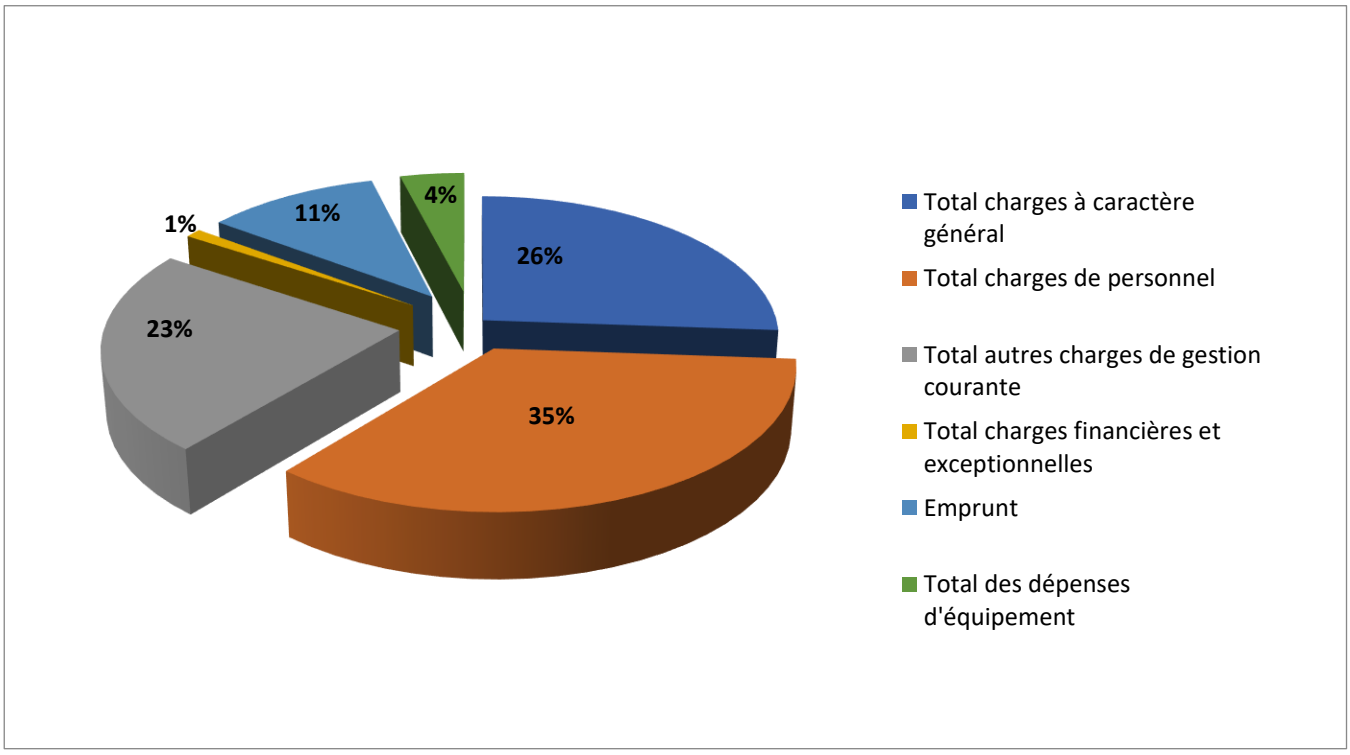

BUDGET ASSAINISSEMENT (RECETTES + DEPENSES) 2020

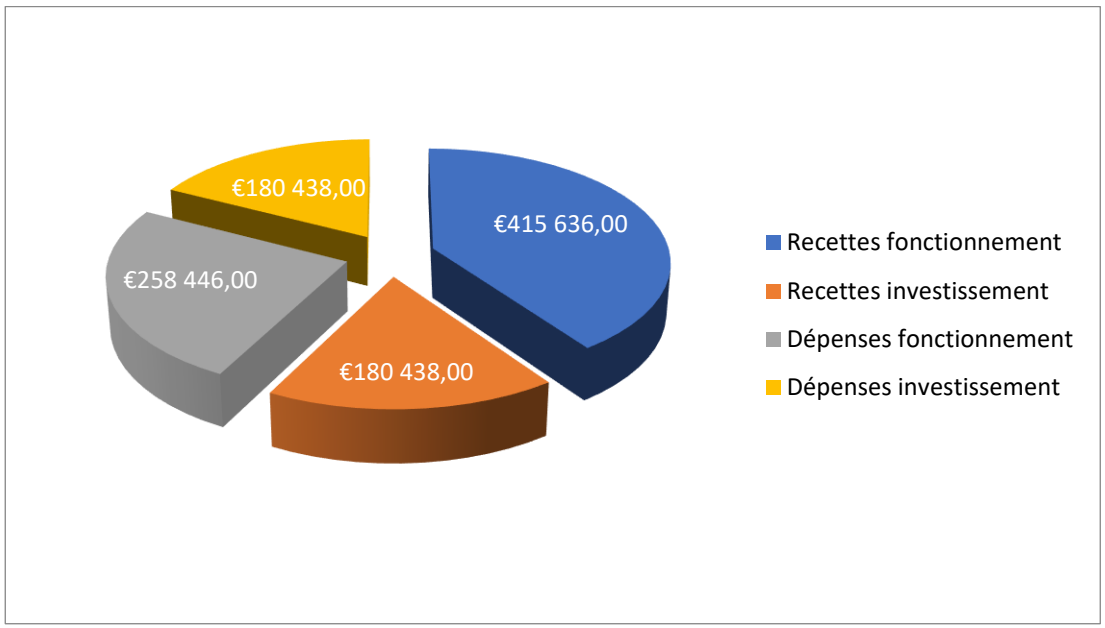

TAUX DES DIFFERENTES TAXES ET IMPOTS PAYES PAR LES CONTRIBUABLES

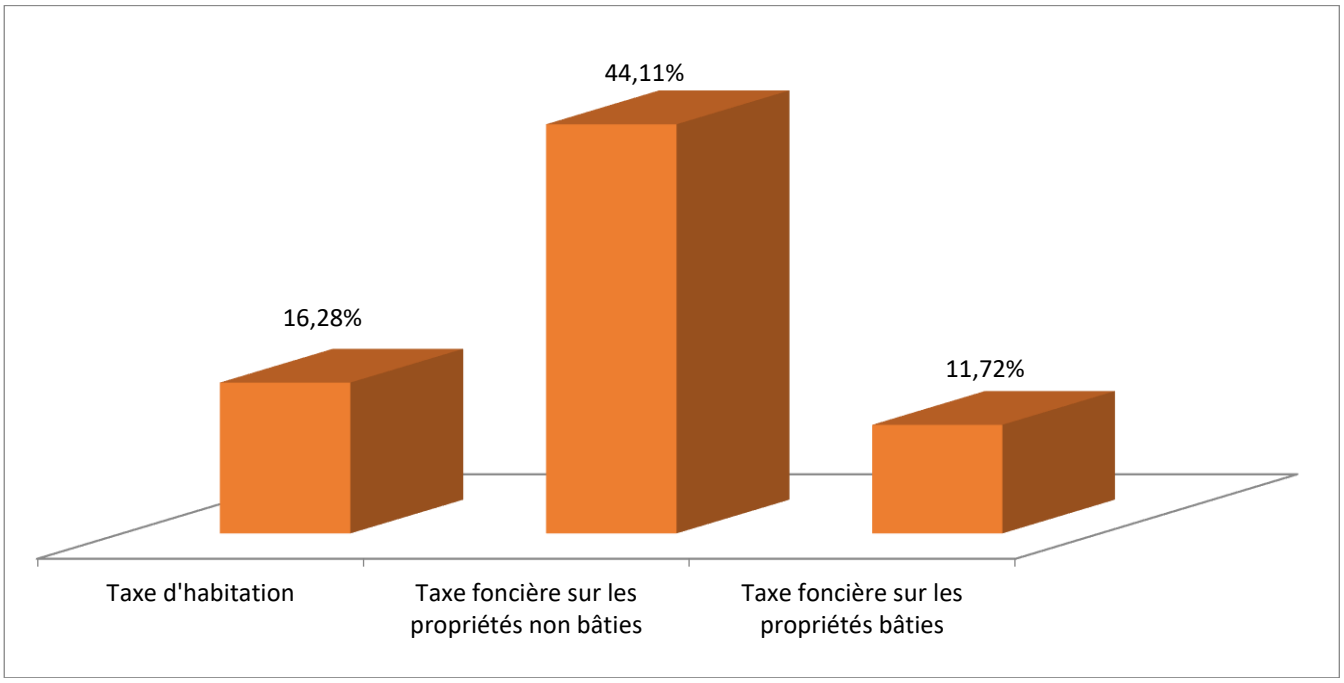

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT SUR LES 5 DERNIERES ANNEES

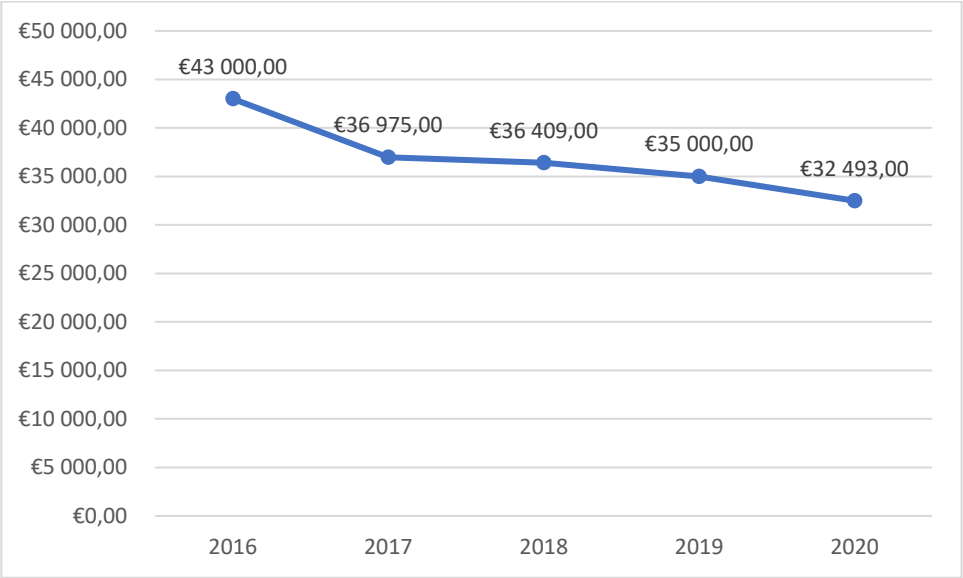

Contribution de la commune à des structures extérieures : 60 000 €.

- **CCYN**, communauté de communes Yonne nord : établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Depuis la création du service mutualisé, l'instruction des permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme est facturée en moyenne 6500€.

- **SIVOS**, syndicat intercommunal à vocation scolaire a débuté son activité en janvier 1978. Il gère le fonctionnement du regroupement pédagogique (Transport scolaire – ATSEM – Fournitures scolaires).

- **SIVOM**, syndicat intercommunal à vocation multiple, son rayonnement est cantonal et ses missions sont d'assurer :
  - L'entretien de la maison de retraite dont il est propriétaire ;
  - La gestion de la station d'épuration de Vinneuf ;
  - La gestion du gymnase de Sergines, dont il est également propriétaire.

- **SIVU**, syndicat intercommunal à vocation unique : sa mission est d'assurer la gestion de la fourrière du sénonais dont Serbonnes est adhérente.

Subventions accordées aux associations : 5 600 €

- Caisse des écoles
- Comité Communal d'Action Sociale
- Comités des fêtes
- Aseamas
- MFR de Villevallier
- ADIL Yonne
- Vivre solidaire
- MFR de Gron
- Restos du cœur
- France Alzheimer 89
- Association Sclérosés en plaque
- Apéis association
- Conservatoire de Sens
- AFM Téléthon 89
- Pupilles enseignement public 89
- Lycée Catherine et Raymond Janot section cinéma

ECOLE ELEMENTAIRE

Après une fin scolaire bouleversée par le coronavirus et les mesures sanitaires prises, la rentrée scolaire 2020/2021 a eu lieu le mardi 1er septembre à l'école « Les Jardins d'Amandine ».

La classe de Mme Floriane Meunier, Directrice, compte 27 élèves (16 Grandes Sections de maternelle et 11 CP), l'effectif de la classe de Mme Jenifer Penon s'élève à 25 élèves (13 CP et 12 CE1) et la classe de Mme Marion Jacquemard comprend 27 élèves de CE1.

Classe de Floriane

Classe de Jenifer

Classe de Marion

A la vue du dernier protocole sanitaire établi par Mme Meunier et validé par la Municipalité, le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans dans toutes les classes ainsi que dans les espaces extérieurs.

Les enfants n'ont pas eu de souci avec le port du masque. C'est plus difficile pour eux en récréation quand ils courent. Les institutrices les autorisent à s'éloigner des copains dans la cour pour baisser leur masque et respirer un peu. Quand ils font de la lecture, ils peuvent également le baisser pour bien entendre. Ils sont maintenant tellement habitués à l'avoir qu'ils n'y pensent pas forcément.

Les classes sont aménagées de façon à maintenir la plus grande distance entre les élèves et sont aérées plusieurs fois par jour. Les enfants se lavent les mains en arrivant et en partant de l'école avant et après chaque récréation.

La gestion de la COVID-19 a bien entendu contraint la municipalité à la mise en place de protocoles sécuritaires et d'affectation de personnel en supplément.

Le SIVOSC, regroupant les écoles de Serbonnes et Courlon, reste un outil qui nous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation.

L'engagement du personnel enseignant et des personnels associés restent également un élément indispensable pour relever le défi de la réussite de la scolarité de nos enfants.

GARDERIE

Garderie du matin :

Les enfants habitant Serbonnes sont accueillis de 7 h 00 à 8 h 20 dans le hall de l'école primaire 'Les Jardins d'Amandine' durant les jours scolarisés.

Garderie du soir :

Elle est chargée d'accueillir les enfants habitant Serbonnes de 16 h 30 à 18 h 30 durant les jours scolarisés.

Suite à un nombre important d'inscriptions (33 enfants), la garderie du soir a dû être transférée à la Salle des Fêtes.

Après un petit goûter, il leur est proposé des ateliers aux contenus variés, attractifs, ludiques et adaptés aux âges, à la taille du groupe, à la plage horaire et aux conditions climatiques.

Les règles sanitaires et les gestes barrières sont strictement respectés et afin de limiter le brassage des groupes, les enfants sont regroupés par classe. Les tables ont été installées en respectant la distanciation.

LISTE DES NOURRICES AGREES A SERBONNES

Des assistantes maternelles sont également à votre service pour la garde de vos enfants. N'hésitez pas à les contacter :

Mme BOUSSER Elodie
21 rue de Bordeau – tél : 06.27.94.08.70

Mme CHEVILLON Elise
35 rue des Préaux – tél : 06.08.93.26.67

Mme KREMER Caroline
3 rue de Sergines – tél : 06.77.70.88.71

Mme SAINTEMARIE Priscillia
25 rue du Maréchal Leclerc – tél : 06.58.95.21.49

Mme SAWA Stéphanie
28 rue de Bordeau – tél : 06.75.55.01.80

Le Grand Varennes
ou
La Haute Maison

lieu historique
abritant :
LA C.C.A.S.

De 1964 à nos jours, l'histoire de la Caisse Centrale des Activités Sociales (CCAS) et de l'Institut de Formation de Recherche et de Promotion (IFOREP) est étroitement liée à celle de la mairie de Serbonnes et à ses habitants. La CCAS s'est installée au village vacances 5 rue des Pâtis, pour les plus anciens ce lieu était et reste "Le Grand Varennes". En 1972, l'Iforep prend possession des locaux au 4 et 12 rue des Préaux.

La CCAS, bien que ses activités soient réservées au personnel des industries et gazières (séjours vacances), va ouvrir ses portes à la mairie de Serbonnes avec l'accès à la piscine en premier lieu pour les écoles, le Sivosc pour le regroupement scolaire et plus tard à la CCYN. L'association « l'Avenir Serbonnois » va, entre autres activités, permettre à ses adhérents de profiter de l'accès à la piscine.

Aujourd'hui, un constat s'impose : un nombre incalculable d'élèves scolarisé à Serbonnes et Courlon, un nombre également important d'adultes, au travers de l'association "l'avenir Serbonnois" ont appris et savent nager. Aujourd'hui, la situation de la CCAS de Serbonnes n'échappe pas à la crise due à la COVID-19. Avec le confinement, l'activité est temporairement stoppée.

Le 20 novembre 2020, afin de faire le point sur l'avenir de la coopération entre les deux parties, le Maire de Serbonnes Olivier Martin, accompagné de ses adjoints, a rencontré Rodolphe Lacourcelle, représentant élu du Conseil d'Administration et responsable du patrimoine national de la CCAS.

Il ressort de cette rencontre :

- **L'accès à la piscine CCAS** : l'étanchéité du bassin est résolue ; la durée des filtres reste une inconnue mais, à ce jour, sont toujours en service.
- La CCAS confirme qu'une fois les conditions sanitaires actuelles levées, l'accès aux scolaires, dans le cadre du Sivosc sera permis dans le cadre du renouvellement de la convention.
- Les associations dont l'Avenir Serbonnois auront accès à la piscine dans les conditions antérieures, sous réserve de la prise en charge du maître-nageur par les associations.
- **Locaux « ex » IFOREP** : grâce aux bonnes relations avec le Responsable local de la CCAS de l'été dernier et voyant les bâtiments situés rue des Préaux se dégrader, la Mairie s'est investie pour se rapprocher de la Direction de la CCAS et un projet de mise à disposition par la CCAS au profit de la Municipalité pourrait être finalisé très rapidement. L'ouverture d'une classe supplémentaire pour l'école de Serbonnes pose à nouveau le problème de la libération de l'espace occupé par la bibliothèque.
- **La CCAS en 2021 et +** : l'ouverture de l'institution CCAS en direction de partenaires extérieurs pourrait conduire à des projets de montages financiers diversifiant et développant les activités de la maison familiale.
- **La CCAS et la restauration** : la municipalité et la CCAS ne ferme pas le dossier d'un accès à la restauration de la Maison Familiale pour les enfants scolarisés à Serbonnes. Une réflexion est en cours à ce sujet.
- **CCAS et Municipalité** : le représentant national de la CCAS et le Maire de Serbonnes ont marqué leur souhait de renouveler ces rencontres et consultations sur le présent mais aussi sur les projections et décisions qui impactent les deux entités.

LE BAR/TABAC « L'ACTE III »

L'ACCUEIL :

JONATHAN, le patron de l'Acte III et Sherley son employée vous accueillent 7j/7 :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00
- Le samedi et dimanche : de 8 h 00 à 13 h 00

Horaires exceptionnels depuis le 30/10/2020 jusqu'à nouvel ordre

LA FRANCAISE DES JEUX

- Jeux de grattage
- Jeux de tirage
- (Loto – Keno – Amigo, etc…)

LE POINT POSTE :

- Affranchissement, lettres et colis
- Retrait de colis
- Lettres recommandées

DEPOT DE PAIN :

- 7 j/7 j
- Réservation la veille sur place ou par SMS au 07.50.03.65.64
- Baguettes, baguettes tradition… et viennoiseries

VENTES A EMPORTER

- Cave à vins
- Point relais sur produits locaux
- Papier cadeaux
- Masques jetables et lavables transparents

LE COIN DES ASSOCIATIONS

L'avenir Serbonnois

Cette année très particulière liée à la pandémie de la Covid-19 ne nous a pas permis de profiter pleinement de la piscine de Serbonnes. Dès le confinement du mois de mars ainsi que pendant les vacances, le Centre CCAS de Serbonnes a été fermé à notre activité, ne pouvant appliquer un protocole sanitaire.

Aujourd'hui avec la reprise du virus, le sport, la piscine, la convivialité nous manque et nous devons être très vigilants et solidaires avec nos comportements pour ne pas encombrer le secteur médical.

C'est pourquoi, au mois d'octobre, le Bureau de l'Avenir Serbonnois s'est réuni afin de trouver une solution la plus juste, sans oublier les charges qui incombent à la bonne marche de notre Association. Nous avons donc proposé deux possibilités à nos adhérents :

1. Reconduire l'adhésion pour l'année 2021
2. Un remboursement de l'adhésion 2020

Beaucoup d'Associations vont pâtir de cette période épidémique jamais rencontrée qu'il faudra oublier bien vite. Aujourd'hui, l'élaboration d'un vaccin commence à voir le jour. Espérons reprendre l'activité le plus rapidement possible au Centre de Serbonnes, ce qui permettra aux écoliers de notre communauté de communes de faire leurs premiers pas en natation comme beaucoup d'entre nous l'avons fait.

Prenez soin de vous !

Sportivement Vôtre

Gérard Flahaut

La Société de Chasse

Depuis le dernier article dans le petit journal de Serbonnes, la saison de chasse a démarré avec l'ouverture générale le 20 septembre 2020. La Société de Chasse de Serbonnes a donc réuni ses chasseurs et la chasse en plaine a débuté sous un temps sec et chaud.

Cette année, la société compte 12 actionnaires mais en avait 13 à l'ouverture. Nous avons eu la tristesse de perdre Jean-Pierre LETRICHE le 1er octobre, chasseur à Serbonnes depuis une vingtaine d'années.

Puis la saison de chasse s'est subitement arrêtée comme de très nombreuses activités suite aux mesures sanitaires contre la Covid-19. Seulement cet arrêt, au moment où la chasse débute les prélèvements sur le gros gibier, peut présenter des problèmes sur les cultures, des dégâts sur tiers et des accidents de la route. Pour exemple, à Serbonnes, une habitante a trouvé un matin devant la porte de sa cuisine son parterre totalement retourné après le passage d'un sanglier.

L'attribution des bracelets pour la saison 2020/2021 est de 3 bracelets de chevreuil et 1 de sanglier (première attribution compte tenu du nombre de sujets) dans les hauteurs de Serbonnes (bois dit du Faye et bois dit Baillise) et 2 bracelets de chevreuil et 2 de sanglier pour le bas du village (bois dit des Fontaines) ; soit au total 5 bracelets de chevreuil et 3 bracelets de sanglier sur le territoire de Serbonnes.

Le type de dégradation cité précédemment (et toutes celles concernant les champs à peine semés) ont décidé le gouvernement à autoriser, par arrêté, la reprise de la chasse sous la forme de battues administratives pour permettre les prélèvements. Si la saison de chasse a lieu à cette période, c'est qu'après celle-ci a lieu la saison de reproduction. A ce moment-là (période de reproduction), les prélèvements sont impossibles afin de toujours trouver un équilibre entre présence et préservation de la faune sans pour autant qu'elle ne soit pas régulée pour que tout le monde puisse s'y retrouver.

Nous avons donc eu la possibilité d'organiser la reprise des battues le 14 novembre en respectant des règles de sécurité très strictes liées à la Covid-19. En effet, aucun déjeuner de chasse n'est autorisé durant la journée, le port du masque au moment **du rond*** (voir ci-dessous) et le respect des gestes barrières sont de rigueur lorsqu'il y a proximité.

Toujours dans l'objectif de mieux connaître la chasse, deux moments sont importants dans une action de chasse :

- Le rond,
- Les annonces de sonneries.

Le rond est le moment où le président de la société de chasse réunit l'ensemble des chasseurs participant à l'action de la journée autour de lui. Il rappelle à cette occasion :

- Les règles de sécurité à respecter (les tirs sont fichants, il faut identifier l'animal avant de tirer, respecter les angles de tirs de 30° vis-à-vis des autres chasseurs ou tout individu ou installation à protéger),
- Le respect des autres utilisateurs de l'espace naturel (promeneurs, joggeurs…),
- Les lieux de placement des panneaux temporaires portant la mention « chasse en cours » essentiellement en début de route, chemins ouverts à la circulation publique ainsi qu'aux sentiers de randonnées balisés,
- La nature du gibier à prélever (mâle ou femelle, jeune ou adulte, chevreuil ou sanglier, le nombre…)

<u>Les annonces de sonnerie</u> sont rappelées lors du rond du président. Ces codes correspondent à une action ou une identification lors de l'action de chasse. Les chasseurs sont disposés sur un espace très grand et le son de la voix ne suffit pas à se faire entendre et/ou comprendre. C'est donc avec une trompe de chasse que les chasseurs se parlent.

Pour Serbonnes, les annonces sont les suivantes :

1 coup long : début de traque
2 coups longs : chevreuil vu ou tiré
2 coups longs taïautés (répétition très courte) : chevreuil mort
3 coups longs : sanglier vu ou tiré
3 coups longs taïautés : sanglier mort
4 coups longs : fin de traque

Voilà pour les nouvelles de la société de chasse de Serbonnes. Le Président Rémi BOST, son adjoint Pascal HERMIER, le bureau et l'ensemble des actionnaires vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année malgré les conditions sanitaires et restent à votre disposition pour échanger sur les caractéristiques de la chasse en général et la chasse sur le territoire de Serbonnes.

Nous reviendrons vers vous pour organiser aux plus beaux jours une journée de découverte du domaine, un nettoyage des espaces de vie de notre gibier et prendre le temps de passer une journée ensemble.

A très bientôt

Benoît Joing

GESTION DES DECHETS : LE COMPOSTAGE

Le compostage devient un sujet important de notre société, comme en témoignent les nombreux articles de presse. Pour ne citer que les articles récents de l'Yonne Républicaine : « 9/10 : Maître composteur, un métier d'avenir », « 28/10, un composteur collectif installé », « 9/11 les élèves acquis au compostage » et aussi « 9/11, faites un film pour sensibiliser au tri ».

Il y a bien une prise de conscience collective qui se fait progressivement : les déchets organiques (ce qui pourrit ou fane) font le tiers des déchets ménagers ! C'est dommage de les mélanger avec les autres déchets alors qu'ils peuvent être très utiles ! En effet, et c'est le cycle de la vie depuis que le monde existe, les déchets organiques se décomposent, grâce aux micro-organismes et à l'oxygène, en un terreau fertile. Dans la forêt, ce sont les feuilles qui tombent et forment l'humus. Ceux qui ont la chance de posséder un potager le savent bien : on rassemble les déchets organiques, on les mélange avec des feuilles mortes, on remue de temps en temps… et on obtient au bout de quelques mois un magnifique terreau.

Alors une loi a (enfin) été votée : la loi du 10 février 2020 qui nous impose **une collecte séparée des déchets organiques à partir du 21/12/2023**. Alors nous devons faire un choix :

- Soit payer une nouvelle taxe ménagère pour organiser une **collecte sélective**. Donc acheter de nouveaux bacs et faire faire le ramassage toutes les semaines par des camions poubelles (on ne peut pas faire attendre deux semaines les déchets organiques)

- Soit organiser un **compostage de proximité**. Cela veut dire s'organiser localement pour composter et c'est ce que proposent tous les articles cités plus haut. Reprenons un à un ces articles parus récemment :

Le Maître composteur, c'est celui qui encadre dans chaque commune les groupes de travail sur le compostage. Le groupe de travail est composé de référents bénévoles, qui peuvent être formés au compostage par des organismes comme l'ADEME. Et c'est parti : en fonction des spécificités locales, on montre à son voisin comment composter, ou bien on organise un compost municipal (deuxième article sur le composteur collectif) et surtout on forme : on explique à tous, dès le plus jeune âge comment et pourquoi composter (les autres articles). On explique par exemple que, dans une poignée de terre en bonne santé, il y a autant d'organismes vivants que d'humains sur la terre ! Et on explique aussi pourquoi cette terre qui nous nourrit doit rester en bonne santé.

Bref, tout le monde y gagne : la collectivité fait des économies, on crée du lien social et à la fin on produit du terreau ; et donc on peut aller plus loin : on peut s'organiser pour que chacun, même sur le bord de sa fenêtre dans un simple bac, commence à produire ses propres légumes. C'est une façon simple d'aborder la transition écologique.

Alors, on commence quand à Serbonnes ?

Eve Janot

SERBONNES AVANT/MAINTENANT

Redécouvrons notre village au fil du temps avec ses rues et bâtiments dans le passé comparé à aujourd'hui. Contrastes saisissants garantis !

Historiquement Vôtre

La IIIème République : ses grands Hommes et les lois sur les libertés

Si les libertés essentielles du citoyen reposent sur la Déclaration de l'Homme et du citoyen de 1789, elles sont réaffirmées par plusieurs Lois adoptées sous la 3ème République française (1870-1940). La 3ème République débute en 1870, après la chute du second Empire et la défaite militaire de Sedan. Elle s'achève en 1940 avec la défaite de la Guerre de 39-40.

Durant cette période de 70 ans, les hommes politiques de cette époque ont mis en place des réformes majeures pour les « Libertés Publiques », des lois qui sont encore le socle de nos Libertés citoyennes actuelles telles que la liberté d'opinion et d'expression, corollaires de la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté de culte, la liberté syndicale, le droit de grève… Et puis surtout, c'est à cette époque que le principe de laïcité a été créé et érigé en grand principe républicain.

Toutes ces libertés issues de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Lois, confèrent au citoyen français la possibilité et la garantie de vivre libre : libre de sa pensée, de ses opinions politiques ou religieuses mais aussi libre de s'exprimer sans aucune censure hors le respect du Droit et de la Loi. Car enfin, il faut bien rappeler que la Liberté s'arrête où commence celle des autres. Ainsi, la loi peut sanctionner les abus de liberté comme elle le fait pour la diffamation ou l'apologie de crime qui sont interdits.

Ce que nous pensions acquis dans notre démocratie, doit aujourd'hui être expliqué, rappelé et enseigné pour que nos enfants sachent que la Liberté est un bien précieux, garantie de notre démocratie et qu'elle doit être défendue comme toutes les attaques.

La 3ème République a également rendu l'école obligatoire et laïque afin que tous les enfants de France puissent recevoir un enseignement, un savoir qui en fasse des citoyens de demain, armés de connaissances et capables de réfléchir par eux-mêmes.
L'école, c'est l'arme de la Liberté, celle qui permet de combattre l'obscurantisme ou comment combattre les maux par les Mots…
L'obscurantisme, c'est l'absence de savoir, d'instruction d'un grand nombre de personnes, qui permet à quelques hommes de diriger leurs âmes et leur action. L'obscurantisme, c'est la bêtise qui prend le pouvoir, c'est la dictature de quelques hommes sur le plus grand nombre. Aucun régime politique, ni aucune personne n'en sort gagnant, voilà pourquoi l'obscurantisme doit être combattu. On parle de l'esprit des « Lumières » pour désigner la connaissance et le savoir, terminologie opposée à l'ombre et à la noirceur que représente l'obscurantisme.

N'oublions pas que nous avons connu dans l'Histoire de France des périodes d'obscurantisme. De grands hommes politiques ont agi et mis en place des textes protecteurs pour le citoyen et ces Lois sont encore très importantes aujourd'hui.

Voici les principales Lois sur les libertés publiques mises en place sous la 3ème République :

- **La Loi Ollivier qui instaure le droit de grève (25 mai 1864)**

Interdit depuis la Loi Chapelier du 14 juin 1791, le droit de grève est réintroduit par cette Loi de 1864, il permet aux ouvriers de faire grève s'ils respectent certaines conditions et il est ainsi défini comme « la cessation concertée du travail en vue d'obtenir la satisfaction de demandes professionnelles ». Ce droit est depuis inscrit dans la Constitution.

- **La Loi sur la liberté de la presse (1881)**

dont l'article 1 dit « L'imprimerie et la librairie sont libres » et l'article 2 précise « Tout journaliste a le droit de refuser toute pression, de divulguer ses sources… » ou encore son article 5 « Tout journal peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable ». Rappelons que sous l'Ancien Régime, c'est le Roi qui autorisait l'impression des livres.

- **Les Lois sur l'Ecole primaire laïque et obligatoire de Jules Ferry (entre 1879 et 1882)**

dont le but est de développer l'instruction et la scolarisation des enfants et dont les 3 grands principes fondamentaux sont la gratuité de l'école publique (Loi du 16 juin 1881), l'instruction obligatoire (Loi du 28 mars 1882) et l'enseignement laïc c'est-à-dire non religieux (Loi du 28 mars 1882). A cette époque, l'instituteur était un personnage important dans la société et encore plus dans nos campagnes.

- **<u>La Loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats (21 mars 1884)</u>**

Du nom du Ministre de l'Intérieur qui la fit adopter. Elle autorise « la création des syndicats professionnels » de salariés et de patrons ; elle est l'acte de naissance du syndicalisme français. Elle a instauré un système permettant aux salariés de faire valoir leurs droits en leur permettant de s'unir pour la défense de leurs intérêts.

- **<u>La Loi sur la liberté d'association (1er juillet 1901)</u>**

qui autorise et réglemente toutes les associations ayant leur siège social en France. Elle reconnaît la liberté pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association.

rente-troisième année. — N° 177. Le numéro : Cinq centimes. Mardi 2 Juillet 1901.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉDITION COMPLÈTE
ÉDITION PARTIELLE

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- **<u>La Loi de séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905)</u>**

Cette loi, à l'initiative du député Aristide Briand, garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.
Elle est l'aboutissement d'un processus de laïcisation engagé depuis la révolution française. La Loi dénonce le concordat de 1801 qui réglait les rapports de l'Etat français et de l'Eglise catholique. Désormais, l'Etat considère que la religion est un choix individuel et il garantit la liberté religieuse aux habitants. La Loi de 1905 est le socle juridique du principe de laïcité qui fait couler beaucoup d'encre… ces dernières années et qui est attaqué de toutes parts. C'est pourtant un principe essentiel pour que chaque religion puisse exister dans notre société et coexister avec les autres religions, sinon nous reviendrions aux guerres de religion… et à une période de notre histoire où seule la religion choisie par l'Etat a droit de cité, les autres religions étant persécutées ou bannies.

Voici le portrait de quelques grands hommes politiques les plus marquants de la 3ème République :

Adolphe Thiers (1797-1877)

Il se fait connaître comme éditorialiste politique de tendance libérale, favorable à la monarchie constitutionnelle et assume ses premières responsabilités gouvernementales sous la monarchie de Juillet. Favorable à la république, il soutient Louis Napoléon au moment de la révolution de 1848 puis prend ses distances avec la vie politique après le coup d'état du 2 décembre 1851. C'est en 1871 qu'il revient sur la scène politique. Elu chef du gouvernement de la IIIe République, il négocie la paix avec l'Empire allemand et réprime violemment l'insurrection parisienne de la Commune.

Léon Gambetta (1838-1882)

Père fondateur de la IIIème République, il débute en politique comme député de Belleville en 1869 sur un programme radical. En 1870, il fait partie du gouvernement de Défense Nationale formé après la déchéance de l'Empire et la proclamation de la IIIème République. Après l'Armistice négocié par Thiers, Gambetta est élu député républicain dans une assemblée majoritairement monarchiste. Il s'efforce alors de promouvoir la république auprès des populations rurales tout en menant une lutte active contre les partisans de la Restauration. Instigateur de la conquête de la Tunisie sous la présidence de Jules Grévy, il devient président du Conseil en 1881 mais décède accidentellement quelques mois plus tard.

Victor Hugo (1802-1885)

Poète, dramaturge, écrivain et romancier, il est né le 26 février 1802. Considéré comme le plus important écrivain de la langue française, il est aussi une personnalité politique et un intellectuel engagé qui a eu un rôle idéologique majeur et occupe une place marquante dans l'histoire des lettres au 19ème siècle. Son œuvre comprend aussi des discours politiques à la Chambre des Pairs, à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative. La 3ème République a honoré ce grand homme par des funérailles nationales à sa mort le 22 mai 1885, avec un transfert de sa dépouille au Panthéon le 1er juin 1885 soit 10 jours après sa mort.

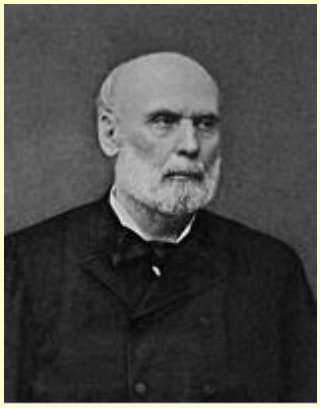

Jules Grévy (1807-1891)

Troisième président de la IIIème République, Jules Grévy est aussi celui de la stabilisation de la démocratie en France. Sa carrière politique débute avec la révolution de 1848. Elu commissaire de la République pour le département du Jura, il résume à la fois sa position et sa détermination dans la formule « Je ne veux pas que la République fasse peur ». Sous ses deux mandats (1879 et 1886), des lois fondatrices seront promulguées et des symboles seront érigés pour marquer la pérennité du régime républicain (amnistie des communards, liberté de la presse, école obligatoire).

Jules Ferry (1832-1893)

Opposant républicain à la fin du Second Empire, il écrit dans des journaux libéraux et est élu député pour la première fois en 1869. En septembre 1870, il fait partie du groupe qui proclame la IIIème République. C'est sous la présidence de Jules Grévy, en tant que ministre de l'éducation et des Beaux-Arts puis Président du Conseil qu'il fait voter les lois sur l'école laïque, gratuite et obligatoire, sur la liberté de la presse, notamment. Il développe également une politique d'expansion coloniale impopulaire qui causera la chute de son gouvernement en 1885.

Jules Simon (1814-1896)

Il fait partie des républicains modérés « profondément républicain et profondément conservateur », qui vivent la transition démocratique en France. Député en 1848 il refuse de prêter serment à l'Empire. En 1870, il rejoint le gouvernement de Défense Nationale. Au début de la IIIème République, il est ministre de Thiers puis Président du Conseil sous Mac-Mahon. En 1877, il s'oppose au Président et démissionne. Elu à l'Académie Française en 1875, il laisse ses « Souvenirs ».

Georges Clémenceau (1841-1929)

Originaire de Vendée, le républicain Clémenceau entre en politique à la fin du Second Empire, élu député à partir de 1870 et siégeant à l'extrême gauche. En 1877, il se rapproche des radicaux. Il soutient Dreyfus et publie dans l'Aurore la lettre de Zola « J'accuse » en 1898. Il est Président du Conseil à deux reprises. En 1906, il mène des réformes sociales mais sera amené à réprimer durement des mouvements de grève, ce qui conduira au renversement de son gouvernement. En 1917, il « fait la guerre » avant de devenir le «Père de la Victoire ».

Jean Jaurès (1859-1914)

Député du Tarn en 1885, il est battu en 1889 et en profite pour rédiger une thèse de philosophie. Il étudie Marx, découvre aussi la lutte des classes pendant cette période, en soutenant des grèves dans la ville de Carnaux dont il sera député de 1893 à sa mort. A partir de 1898, il prend parti pour Dreyfus. Elu Vice-Président de la Chambre en 1903, il devient directeur du journal l'Humanité. A l'origine de deux traditions politiques en France : sociale-démocrate et communiste, son combat est celui de l'unité de la gauche sur laquelle il compte pour empêcher la guerre. Il est assassiné le 31 juillet 1914.

Aristide Briand (1862-1932)

Avocat et homme politique français. Onze fois Président du Conseil et vingt-six fois ministre sous la 3ème République, il joue un rôle essentiel dans les relations internationales après la 1ère guerre mondiale. Par ailleurs, il est l'initiateur et le rapporteur de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat adoptée en 1905, codifiant la laïcité en France. En 1926, il reçoit le prix Nobel de la Paix, conjointement avec Gustav Stresemann, pour son action en faveur de la réconciliation entre la France et l'Allemagne. En 1928, poursuivant son rêve de paix par la sécurité collective, il signe avec l'Américain Kellogg le pacte Briand-Kellog visant à mettre la guerre hors-la-loi. Mais sa construction diplomatique s'écroule dès le début des années 1930 à cause de la crise de 1929 et la montée du nazisme.

Jules Guesde (1845-1922)

Républicain à la fin du Second Empire, il soutient la Commune de Paris. Révolté par la répression dont elle fait l'objet, il écrit le Livre rouge de la justice rurale. Il se rapproche un moment des anarchistes avant d'élaborer une pensée plus proche du socialisme, inspirée par le marxisme, avec son Essai de catéchisme socialiste (1875) et de la propriété (1876). En 1880, il fonde le Parti ouvrier français qui se développe jusqu'à la fin du siècle, créant un journal, Le Socialiste, et une entreprise d'édition au long cours, l'Encyclopédie socialiste, avant de se fondre dans la SFIO.

Raymond Poincaré (1860-1934)

Plusieurs fois ministre, il est chef de file des républicains modérés, opposé à l'impôt sur le revenu, réservé sur la question cléricale. Il devient Président du Conseil en 1912, portant une politique de fermeté face à l'Allemagne. Elu Président de la République en 1913, il va au terme de son septennat qui couvre toute la durée de la guerre. Renonçant à un second mandat présidentiel, il est élu Président du Conseil en 1922 et décide de l'occupation de la Ruhr. Il se retire de la vie politique en 1929, écrivant ses mémoires « Au service de la France ».

Léon Blum (1872-1950)

Léon Blum débute en 1895 une carrière de haut fonctionnaire marquée politiquement par l'influence de Jaurès et son engagement au côté des Dreyfusards. Leader du groupe SFIO à la Chambre des Députés en 1919, il vote contre l'adhésion du parti à la IIIème Internationale au Congrès de Tours. La coalition de Front Populaire victorieuse aux élections de 1936 le porte à la tête du gouvernement. Pendant un an, de nombreuses réformes économiques et sociales sont effectuées. Simple chef de parti au début de la guerre, il est emprisonné en 1940. Lors de l'occupation de la France par les armées du 3ème Reich, il est emprisonné par le régime de Vichy, traduit en justice lors d'une parodie de procès à Riom début 1942, puis déporté à Buchenwald. Il est libéré en avril 1945. Président du gouvernement provisoire de la République française de décembre 1946 à janvier 1947, son cabinet sera chargé de mettre sur les rails les institutions de la IVe République. Ses réformes, en particulier lors de sa présidence du Conseil de 1936-1937, ont permis une amélioration générale de la condition des employés (congés payés, réduction du temps de travail…) et il a fait participer plusieurs femmes à ses gouvernements. Il est généralement considéré comme l'une des grandes figures du socialisme français.

En espérant que vous aurez apprécié cette nouvelle formule de la rubrique « Historiquement Vôtre ».
A un prochain numéro !

Claire Varache

Source pour les portraits : Gallica

Loisirs et nature

BALADE DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Le petit Journal vous propose de partir à la découverte du Perche, une très belle région située à l'ouest de Paris qui s'étend entre autre sur les départements de l'Eure et Loir (28) et de l'Orne (61) et sur les Régions du Centre Val de Loire et de la Normandie.

Cette région est recouverte de forêts, d'étangs et de prairies très vertes. On vient y chercher le calme de la campagne, des vacances au grand air entourés de paysages magnifiques et ainsi partir à la découverte d'un terroir et aller au contact de la nature et des animaux.

C'est aussi une région très touristique avec beaucoup de sites et monuments à visiter et de nombreux châteaux.

Ce patrimoine témoigne de la richesse de cette région depuis le Moyen Age puisque le Perche se situe aux confins de la Beauce, région la plus riche de France et « grenier à blé » de notre pays depuis plusieurs siècles.

Le Perche, terroir agricole

Le Perche est une région rurale avec un terroir très riche où le bocage a été préservé (haies, bosquets, étangs) et la forêt recouvre une grande partie de ce territoire. La chasse et la pêche y tiennent une grande place en raison des étangs très nombreux et des forêts où l'on trouve beaucoup d'animaux dont des cerfs à l'état sauvage.

C'est une région d'élevage (chevaux, vaches, moutons…) ; la race des percherons (chevaux de trait) tire son nom de ce territoire. De nombreux centres équestres sont implantés pour les amateurs de promenades à cheval. C'est aussi une région où l'on trouve une production agricole très variée : des céréales, des cultures maraîchères et fruitières notamment de pommiers dont une partie de la production est consacrée au cidre…

La gastronomie tient une grande place ; on fabrique local toutes sortes de produits « fermiers ». La production locale est très variée : le lait, les produits laitiers, le fromage, les céréales (farine du Perche, lentille Beluga du Perche…), la viande, les produits charcutiers (boudin, rillettes, andouillettes), les légumes et les fruits (pomme, poire…) et d'autres produits (cidre, miel, confitures…). De nombreux petits producteurs vendent leurs produits sur les marchés : ceux de Mortagne-au-Perche ou de Nogent le Rotrou les samedis matin attirent beaucoup de monde.

Voici quelques lieux de visites que l'on vous propose de découvrir :

Mortagne-au-Perche

La ville de Mortagne-au-Perche offre une belle promenade à travers les rues de son quartier historique aux maisons médiévales, on peut visiter plusieurs monuments dont la crypte de l'ancien Tribunal, l'Eglise Notre Dame (16è s) et le Musée Allain (ville natale du philosophe) et surtout on vient pour y déguster la spécialité locale : le boudin. Mortagne-au-Perche est la capitale du boudin et la ville organise la Foire du Boudin en mars de chaque année.

Parc et statue du philosophe Alain

Foire au boudin

Ne manquez pas de vous rendre au cloître et à la Chapelle du Couvent St François, nichés au cœur du nouvel Hôpital, qui a remplacé les anciens hospices de la Ville. Ce couvent fut fondé en 1502 par Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Alençon pour les Clarisses. La Chapelle fut terminée en 1516.

Cloître du Couvent de Mortagne-au-Perche

Eglise de Mortagne-au-Perche

Dans la région de Mortagne, faites une halte dans le village de la Chapelle-Montligeon pour découvrir la basilique édifiée à la fin du 19è siècle. C'est un lieu magnifique et le calme de la nature environnante contraste avec l'édifice majestueux : le lieu charme les visiteurs et invite à la méditation. L'intérieur de la basilique est richement décoré et le soleil qui s'infiltre à travers les vitraux offre une palette de couleurs incroyable. Le site de la Chapelle accueille des personnes pour des séjours, c'est un lieu de pèlerinage pour les normands et les habitants de la région.

Basilique vue du parvis

Basilique ,vue intérieure

Nogent-le-Rotrou

Plus au Sud, se situe la ville de Nogent-le-Rotrou. Le château, bâti sur la colline, domine la ville et offre un point de vue magnifique sur la vallée. La visite du Château avec un audioguide est commentée par Stéphane Bern lui-même (voix enregistrée). Ce château médiéval dont le Donjon imposant date du 11è siècle, fut la propriété du Duc de Sully (1559-1641), Maréchal de France et compagnon d'armes du Roi Henri IV ; en 1598, il devient surintendant des Finances du royaume et le roi le fait Duc en 1606. Les anciens hospices au centre-ville de Nogent abritent le tombeau de Sully que l'on peut visiter. Dans le centre-ville de Nogent, on compte plusieurs églises et on peut admirer les façades de maisons médiévales très bien conservées.

Le Château

Le Donjon

Vue d'ensemble du Château

Thiron-Gardais

Village de Thiron-Gardais

Si vous êtes un fan de Stéphane Bern, allez à Thiron-Gardais à seulement 20 kms de Nogent-le-Rotrou. Sa maison est l'ancien Collège Royal Militaire de Thiron-Gardais qu'il a entièrement restauré et les visites des jardins y sont possibles certains jours. Il y a également un petit musée très moderne. C'est Stéphane Bern qui en assure la visite en prêtant sa voix aux audioguides ultra-modernes. Une petite boutique « à l'anglaise » se trouve au fond du jardin, vous pouvez y déguster boissons et viennoiseries sur les tables installées dans le jardin et y acheter des souvenirs et des plantes comme cela se fait dans les châteaux et jardins anglais… Très bucolique. A faire de préférence à la belle saison. Si vous apercevez une Mini noire garée devant la maison, sachez que le Maître du lieu est présent dans sa propriété mais vous serez chanceux si vous arrivez à le voir.

Stéphane Bern dans son jardin du Collège Royal

Collège Royal

Petite boutique « à l'anglaise »

Vue du jardin

A côté du Collège Royal de Thiron-Gardais, les Jardins de l'Abbaye vous proposent des jeux de rôles pour les enfants avec son Escape Game ; quant aux adultes, ils peuvent visiter les magnifiques jardins thématiques de l'Abbaye.

A proximité de Thiron-Gardais, le Château de Fraze édifié au 15è siècle est une demeure privée dont les jardins sont ouverts à la visite certains jours.

Pour les amateurs de littérature, un Musée Marcel Proust a été créé dans le village d'Illiers-Combray. Situé dans la maison familiale de l'écrivain, celle de la tante Léonie, qui lui inspira son œuvre majeure avec les romans « A la recherche du temps perdu » et « Du côté de chez Swan ». Marcel Proust passait ses vacances entre 6 et 9 ans dans cette maison qui appartenait à son oncle et sa tante Jules et Elisabeth Amiot. C'est sa tante Léonie qui offrait à Proust cette « madeleine » confectionnée par la cuisinière et dont l'écrivain a gardé pour toujours un souvenir d'enfance passé à jamais à la postérité ; cette madeleine de Proust qui a donné son nom à une expression passée dans le langage courant. L'expression « madeleine de Proust » signifie replonger dans les bons souvenirs de son enfance…

Marcel Proust

Musée Marcel Proust

Senonches et La-Ferté-Vidame

La région et le village de Senonches sont nichés au cœur de la forêt domaniale du même nom. Le Château du Moyen-Age, entièrement refait, a été transformé en un musée ultra-moderne sur le Bois et les métiers du Bois.

La forêt domaniale de Senonches (4300 Ha) et celle de La-Ferté-Vidame (3400 Ha) abritent des spécimens d'arbres « remarquables » et plusieurs fois centenaires. Autour du village de Senonches, on trouve de nombreux plans d'eau. La région offre de belles promenades à pied ou à vélo. Mais ne vous hasardez pas en forêt hors des chemins et sentiers balisés, vous risqueriez de vous perdre (voir le site internet de la Communauté de Communes des Forêts du Perche http://www.lesforetsduperche.fr/ ou les sites de circuits de randonnées http://www.parc-naturel-perche.fr/voir-faire/randonnee-et-balades)

Chêne rouvre remarquable

Etang de Senonches

Pour les amateurs de vie en pleine nature, le village de vacances Huttopia offre un accueil aux familles en quête de nature avec ses cabanes en bois tout confort au cœur de la forêt.

Village Huttopia

A La-Ferté-Vidame, vous pouvez admirer le parc et les ruines du Château du Duc de St Simon, dont les mémoires sur la Cour de Louis XIV constituent une œuvre sur la vie de cette époque et de son temps. Le Château, abandonné à la Révolution, a subi les assauts du temps ; aujourd'hui en ruines, il est impossible à réhabiliter. La-Ferté-Vidame abrite également le Centre d'essais Citroën mais pas de visite autorisée, secret oblige.

Château de La-Ferté-Vidame

A Fontaine-Simon, une activité de téléski nautique et un parc aquatique offre un moment de détente en famille.

Téléski nautique à Fontaine-Simon

Etang de la Benette à Senonches

Verneuil d'Avre et d'Iton

A 20 kms au nord de La-Ferté-Vidame, se trouve la ville de Verneuil d'Avre et d'Iton (27), cité normande historique au riche patrimoine médiéval.

Verneuil fait partie des « 100 plus beaux détours de France » et offre un joli circuit de balade dans son centre-ville avec ses maisons à tourelles du 16è siècle, ses façades à colombages et à damiers, ses hôtels particuliers, ses monuments dont la Tour Grise construite en 1204 par le Roi Philippe Auguste et ses églises dont l'Eglise Ste Madeleine construite au 12è siècle dont la tour construite au 15è siècle culmine à 56 mètres (visite possible pour une vue à couper le souffle). Ne manquez pas la visite du Parc floral André Faugère à proximité de la Tour Grise.

Hôtel particulier en centre-ville

Tour de l'Eglise Ste Madeleine

Parc André Faugère

Chartres et Maintenon

Pour compléter cette visite du Perche, deux lieux à découvrir en Eure et Loir :

Le Château de Maintenon pour les amateurs d'Histoire : il a été acquis par Mme de Maintenon qui fut l'épouse du roi Louis XIV. Le Roi y fit de nombreux séjours et le Château et les jardins se visitent (comptez 1 h 30 pour une visite commentée). Au bout du parc, l'on aperçoit l'aqueduc construit pour alimenter les fontaines du château de Versailles mais le réseau d'eau qui devait relier Pontgoin à Versailles ne fut jamais terminé…

Vue du jardin avec au fond l'aqueduc

La ville de Chartres et sa Cathédrale méritent une visite. Chartres est la première grande cathédrale gothique classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979, la même année que le Mont St Michel ou le Château de Versailles… Débutée en 1194, sa construction s'est achevée en 1225. On peut admirer le plus grand ensemble de vitraux d'époque conservé.

Activités dans le Perche

De nombreux circuits permettent de faire des randonnées à pied, à vélo ou à cheval (site https://www.cirkwi.com/).Vous avez aussi des activités de découverte de la faune et de la flore en forêt comme « Découvrir le brame du cerf en forêt ». Pour cela, vous pouvez aller sur le site Parc Naturel du Perche (http://www.parc-naturel-perche.fr/). Retrouvez également les centres équestres qui peuvent vous accueillir en vous connectant sur internet.

Le Perche offre bien d'autres endroits à visiter puisqu'il couvre un large territoire : ainsi la région de Bellême, les villages de Mouthiers-au-Perche, de Remalard, de Longny au Perche…

De nombreux sites internet permettent de découvrir des circuits de balades, des lieux à visiter, des activités sportives ou culturelles et des hébergements (gites, hôtels, campings…). Pour les visites, rendez-vous sur les sites officiels des villes et villages qui donnent les jours et horaires de visites.

Nous espérons que cette balade en Perche vous aura donné l'envie de partir à la découverte de cette région magnifique, attachée à ses racines et à son histoire. Ses habitants réservent un accueil chaleureux aux visiteurs et vous serez surpris de la variété et de la beauté des paysages et du terroir.

CV

LA PAGE DE POESIE

Serbonnes
En automne !
Sous l'air de Montand
Les feuilles mortes se ramassent à la pelle (acrostiche)

L'automne s'est paré de ses plus jolis atours
En couleurs mordorées de vieil or ou de sienne
Saules, chênes et hêtres se défient sans détours

Frivoles et volages les feuilles aériennes
Etourdies par le vent dansent pour s'oublier
Une saison furtive, les gris du ciel d'octobre
Indicible moment d'une nature noble
Le chuchotis des arbres, immenses peupliers
Le vol des grands corbeaux s'étiole sur les plaines
En tournoyant, criards, ils vont toujours plus haut
S'invectivant en maîtres, grands voiliers de l'espace
Méthodique l'hiver avance pas à pas
Orchestre symphonique d'un superbe concert
Récital de rouges et d'ocre en harmonie
Tableau d'une nature artiste de talent
En quête de montrer tout son savoir à l'homme
Sans un bruit ni tapage, la toile est achevée
Sur un moelleux tapis de feuilles déjà mortes
Eploré l'arbre pleure, ne retient plus ses larmes

Respectons cette terre, si belle et nourricière
Aimons-la, choyons-la ! Chérissons sa beauté
Mobilisons nos forces, soignons plaies et blessures
Afin de préserver ses forêts, ses montagnes
Ses grands lacs, ses étangs, ses nuits de pleine lune
Et toute cette riche faune qui disparaît
Nous avons le devoir de léguer ces trésors
Théâtre bien souvent d'agressions destructives

Alors, il est urgent d'agir pour la planète

La vie de nos enfants, et du monde d'après
Apprenons la douceur de vivre autrement
Pour que les feuilles mortes ne tombent plus pour rien
Et qu'elles se ramassent toujours avec la pelle
Le refrain de mon temps ne porte pas de rides
La chanson de Montand me donne vague à l'âme
Exhumant mes pensées sur l'avenir du monde

L'éternelle rêveuse et romantique Caroline Kremer

L'ACTUALITE PAR CHAPU

INFORMATIONS PRATIQUES

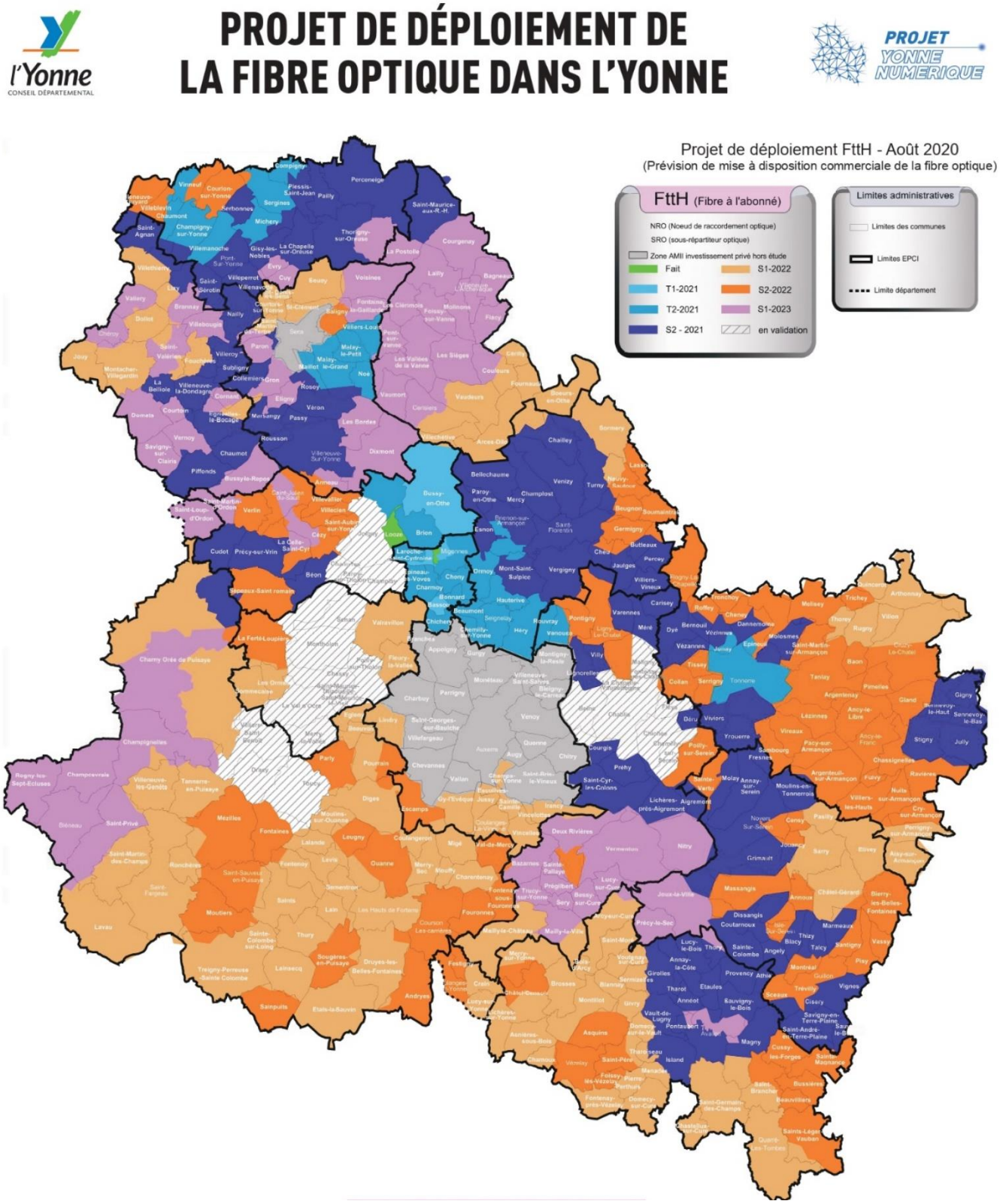

RAPPELS :

Que peut-on mettre dans les toilettes ?

Une quantité impressionnante de déchets en tous genres sont ramassés quotidiennement par nos agents municipaux lors du relevage du panier de station d'épuration. La liste est longue et montre combien certains usagers utilisent les toilettes comme une poubelle sans prendre la mesure des conséquences du déversement de ces déchets.

Un geste anodin comme jeter des cotons-tiges, des médicaments ou des lentilles de contact dans les toilettes n'est malheureusement pas sans conséquences : canalisations bouchées, obstruction des grilles de filtrage dans les stations d'épuration, débordement, résidus complexes ne pouvant être traités…, avec à la clé une pollution du milieu naturel et un dérèglement de l'écosystème.
Hormis l'urine, les selles et le papier toilette, la cuvette des WC n'a pas vocation à recevoir d'autres déchets. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter tous les autres déchets dans des poubelles adaptées.

Stationnement aux abords de l'école « Les Jardins d'Amandine »

Pour la sécurité de nos enfants, nous vous rappelons que les passages piétons permettent à chacun de traverser la route et ne sont pas dédiés à stationner une voiture ; de même, l'accès aux trottoirs doit rester libre et ne doit pas être entravé par des véhicules en stationnement.

Il est également important de respecter le code de la route et ne pas boucher la sortie d'une propriété privée ou ne pas stationner à des endroits où un panneau l'interdit. Des parkings sont à disposition tout autour de la place du village.

Carte nationale d'identité

Les démarches pour une carte nationale d'identité ne peuvent plus s'effectuer à la Mairie de Serbonnes mais doivent se faire à la Mairie de Pont/Yonne.
Chaque demandeur de carte d'identité doit se présenter en personne même les enfants qui doivent être accompagnés de leur représentant légal.Il faut prendre RDV auprès de la Mairie de Pont/Yonne (tél : 03.86.67.16.79). Une pré-demande peut être faite en ligne à l'adresse suivante : http://predemande-cni.ants.gouv.fr/. Prendre note du numéro de pré-demande et rassembler les pièces justificatives. Se présenter ensuite à la Mairie de Pont/Yonne au jour et horaire réservés pour déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales. La carte d'identité est à retirer à la Mairie de Pont/Yonne. Le délai d'obtention est d'environ 10 à 15 jours.

DEPLOIEMENT DU COMPTEUR GAZPAR

Tous les foyers qui possèdent un compteur de gaz naturel seront équipées de GAZPAR, le compteur communicant gaz de GRDF. L'installation de ces compteurs à Serbonnes est planifiée pour la fin du deuxième semestre 2021/début d'année 2022.

Quels sont les avantages de ces compteurs et quelle communication pour les clients ?

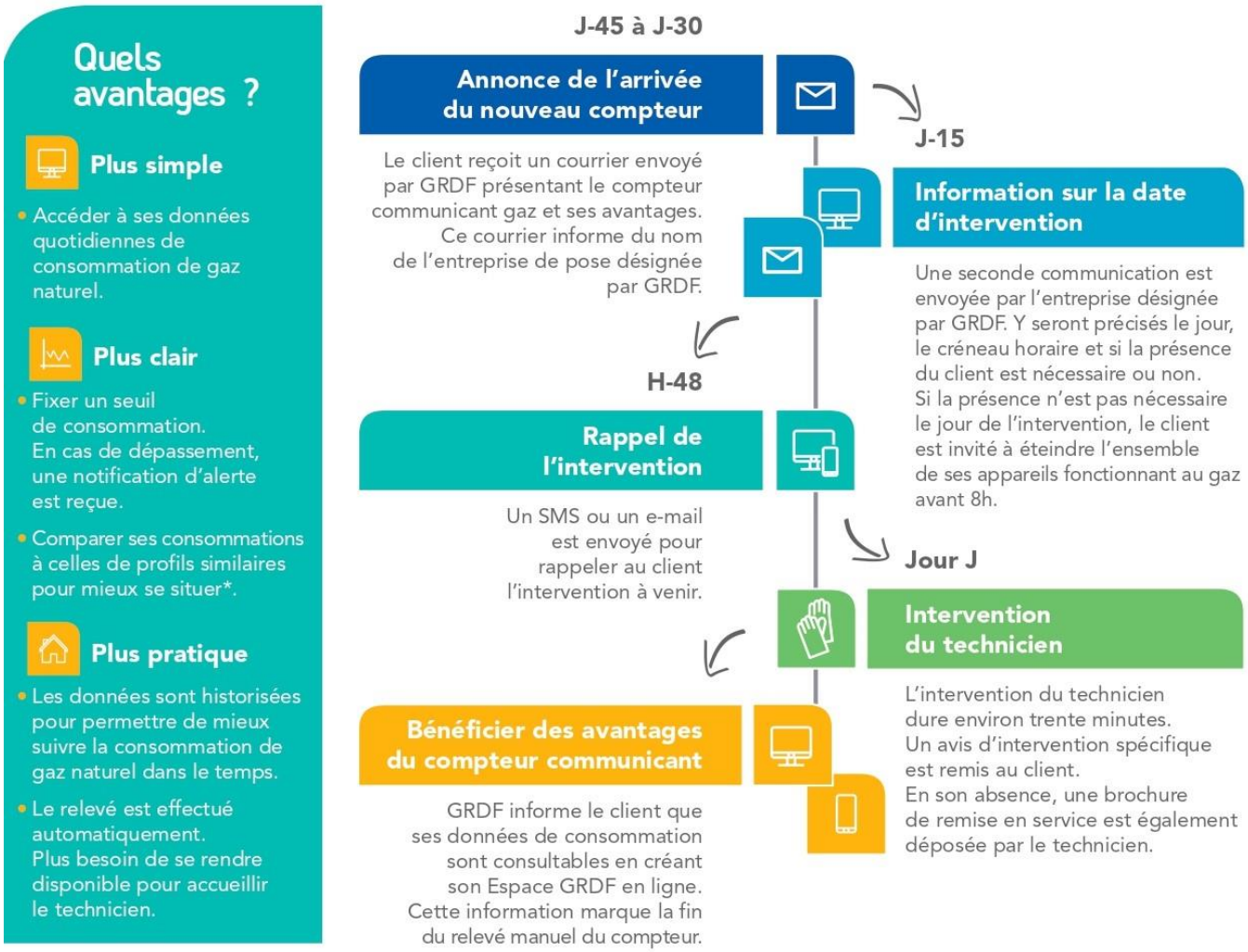

Le compteur GAZPAR sera posé au même endroit que l'ancien et il a les mêmes dimensions, rien à changer de ce côté. Une fois installé, vos données de consommation de gaz sont enregistrées par le nouveau compteur puis cryptées pour transmission à GRDF. GRDF envoie ensuite ces chiffres à votre fournisseur de gaz pour qu'il puisse vous facturer au réel.

Notez que le compteur GAZPAR ne connaît pas vos équipements (cuisson, chauffage…) et vos données personnelles (nom, adresse, coordonnées bancaires) ne sont pas transmises non plus. Vos informations sont donc totalement protégées.

QUIZ

I. Henri III, roi de France, fut tué par le moine, originaire de Serbonnes, Jacques Clément. En quelle date l'a-t-il assassiné ?

- ☐ 1er août 1589
- ☐ 14 mai 1610
- ☐ 24 août 1572

II. Comment appelle t'on les habitants de l'Yonne ?

☐ les Yonnois ☐ les Icaunais ☐ les Iconnois

III. Dans quelle ville de l'Yonne l'écrivaine Colette est-elle née ?

☐ Saint-Fargeau ☐ Saint-Sauveur-en-Puisaye ☐ Toucy

IV. Où l'Yonne prend-t-elle sa source ?

☐ dans le massif du Morvan ☐ à Avallon ☐ à Auxerre

V. A quel Saint est dédiée l'église de Serbonnes ?

- ☐ Saint-Loup
- ☐ Saint-Etienne
- ☐ Saint-Victor

VI. Quelle spécialité culinaire a vu le jour dans l'Yonne ?

- ☐ les gougères
- ☐ les bouchées à la reine
- ☐ la soupe à l'oignon

VII. Qui fut maire de Serbonnes de 1971 à 1974 ?

☐ Raymond Janot ☐ Pierre Corday ☐ Louis Bassot

VIII. Quelle voie donne sur à la fois la Rue des Noyers et la Rue de l'Yonne à Serbonnes ?

☐ Rue du Port ☐ Rue de l'Abreuvoir ☐ Rue du Levant

IX. Quand fut construit le lavoir de Serbonnes ?

- ☐ 1882
- ☐ 1886
- ☐ 1888

X. Où les boutons en céramique qui ornaient différentes tenues de la collection « New-Look » du couturier Christian Dior ont-ils été réalisés ?

- ☐ Saint-Amand-en-Puisaye
- ☐ Vermenton
- ☐ Accolay

Anaïs Bédékovic

RECETTE DE CUISINE

Cassolettes de Saint-Jacques au vin blanc

Temps de préparation : 30 minutes
Temps de cuisson : 10 minutes

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 500 g de noix de St Jacques
- 20 cl de crème fraîche
- 10 cl de vin blanc sec
- Fumet de poisson
- 4 échalotes
- Persil frais
- Sel
- Poivre
- Beurre

Préparation de la recette :

Faire revenir les échalotes hachées dans le beurre.

Ajoutez ensuite un verre de vin blanc et laisser mijoter 3 minutes.

Ajoutez les Saint-Jacques à la préparation et cuire à feux doux pendant 3 minutes (surveillez la cuisson pour éviter qu'elles ne durcissent).

Ajoutez le persil.

Ajoutez la crème fraîche mélangée à une cuillère à soupe de fumet de poisson. Salez, poivrez, couvrez et laissez mijoter quelques minutes.

Pour finir, ajoutez 4 à 5 noix de St Jacques dans chaque cassolette et répartissez la sauce. Avant de servir, réchauffez à four moyen.

Etat Civil

Naissances

Bienvenue à :
Noah, Valérian, Benoît CHANTEREAU né le 04/06/2020
Giulliann HUSSON SILVA né le 15/06/2020
Noâm, Said, Léon SAADAN né le 30/08/2020
Thomas, Julien, Gilles MAISONNEUVE né le 03/09/2020

Mariages

Toutes nos félicitations à
Angélique, Martine GOURLIN et Romain, Julien TONNELLIER le 13/06/2020
Anne-Marie, Léonie VIEIRA et Alexis, Pierre Edouard RICHARD le 18/07/2020
Emilie, Bernadette, Charlotte MOREAU et Florian, Xavier THIRION le 29/08/2020
Eunice PINHEIRO et Alexandre RIBEIRO le 10/10/2020

Décès

Toutes nos condoléances à leurs familles
Bruno, Yves DUROCHER décédé le 17/07/2020
Jean-Pierre LETRICHE décédé le 01/10/2020
Etiennette, Marcelle DEQUEANT née JUNAL décédée le 21/10/2020
Huguette, Suzanne WOOD née DAUTEL décédée le 19/11/2020

Réponses Quiz

I. Henri III fut poignardé par Jacques Clément le 1er août 1589.
II. Les habitants de l'Yonne sont les Icaunais. Ce terme vient du nom prélatin de la rivière Yonne, Icauna ou Ica-ona.
III. Sidonie-Gabrielle Colette, dite Colette, est née le 28 janvier 1873 à Saint-Sauveur-en Puisaye.
IV. L'Yonne prend sa source dans une tourbière sur le Mont Préneley à 738 mètres d'altitude, au cœur de la forêt de la Gravelle dans le massif du Morvan.
V. L'église de Serbonnes est dédiée à Saint Victor.
VI. La paternité de la gougère reviendrait à un certain Liénard, un pâtissier parisien installé à Flogny-la-Chapelle. Le village, auto-proclamé « capitale mondiale de la gougère », organise chaque année, le troisième dimanche du mois de mai, une fête en l'honneur du petit chou salé.
VII. Pierre Corday succéda à Raymond Janot et occupa la place de maire de 1971 à 1974.
VIII. C'est la rue du Levant.
IX. Le lavoir de Serbonnes a été conçu par l'architecte Mr Pliot et sa réalisation, confiée à un entrepreneur parisien, s'est achevée le 23 mai 1886. C'est l'unique lavoir du département de l'Yonne qui bénéficie d'une structure métallique.
X. Dans les années 40, juste après la guerre, Christian Dior crée sa célèbre 'silhouette « new-look ». S'inspirant de la mode zazou, le couturier fait appel à un groupe de jeunes artistes céramistes installés dans le village d'Accolay pour fabriquer les boutons de ses tenues.

NUMEROS UTILES

Pompiers	le 18
SAMU	le 15
Gendarmerie Pont/Yonne	03.86.67.11.17
Gendarmerie Sergines	03.86.66.30.17
	Ou le 17 (urgences)
Hôpital de Sens	03.86.86.15.15
Hôpital de Montereau	01.64.31.64.31
Hôpital d'Auxerre	03.86.48.48.48
Clinique Paul Picquet Sens	03.86.95.86.86
Médecins généralistes :	
Serbonnes Dr Mahé	03.58.15.00.20
Pont/Yonne Dr Garnier	03.86.67.04.91
Dr Lambourg	03.86.67.04.91
Dr Dardenne	03.86.67.04.91
Dr Denisot	03.86.67.04.91
Dr Tramoy	03.86.67.01.21
Dr Chazaud	03.86.96.31.86
Sergines Dr Lefoulon	03.86.66.30.03
Vinneuf Dr Gallet	03.86.66.88.67
Pharmacies :	
Pont/Yonne Truchot	03.86.67.19.00
Filaine	03.86.67.15.01
Sergines Mauperin	03.86.66.30.22
Vinneuf Salaun	03.86.66.83.37
Infirmiers à Pont/Yonne :	
Boury-Dolo-Goemaere-Noël	03.86.67.03.78
Beaumale-Bregere-Fournier	03.86.67.11.06
Bruneau	03.86.66.62.41
Aide à domicile :	
SERENITE SAP	03.86.64.20.08
CLEAN FLO SERVICES	06.46.70.85.60

Entreprises/Artisants/commerçants Serbonnois	
Plomberie :	
David BERTRAND	03.86.67.23.14
Richard BOYER	03.86.66.81.15
Serrurerie :	
Gabriel ROSSIGNOL	03.86.66.36.66
Mécanique agricole :	
SARL AGRITEST'S	03.86.66.49.55
ERMAS	03.86.66.47.22
Travaux publics :	
Nicolas CHARIOT	03.86.67.02.99
Terrassement :	
SARL ENTREPRISE GIRARD	03.86.67.00.79
Maçonnerie :	
POLYBAT 89	03.86.66.98.96
Portes/Fenêtres/Volets/Vérandas :	
ENTREPRISE PROSPER	03.86.67.09.06
Motoculture :	
Gauthier Jardins Loisirs	03.86.67.12.79
Espaces verts :	
Yoann GOBEROT	06.17.17.34.08
Didier BLANCHARD	06.46.17.25.46
Transports :	
TPS PIROELLE	03.86.88.06.40
Caviste	
La Cave des Préaux	03.86.66.63.17
Immobilier :	
Camille LECOMTE	06.50.06.89.97
Shirley LEFEBVRE	07.84.19.90.64
Maurice DI CARLO	06.10.55.89.33
Tatouages :	
D-BO TATTOO	06.77.77.40.04
Mécanique 4X4 :	
4X4 COM	06.19.20.70.12

Secrétariat de Mairie
Tél : 03.86.67.11.25
mairie-serbonnes@wanadoo.fr
www.mairie-serbonnes.com
Heures d'ouverture :
Lundi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30
Mardi de 13 h 30 à 17 h 30
Samedi de 9 h 00 à 11 h 00

Bibliothèque Municipale
Tél : 03.86.64.28.50
bm.serbonnes@gmail.com
Réouverte depuis le 03/10/2020
Ouverte les samedis matins de
10 h 00 à 12 h 00

Bar 'Acte III'
Horaires d'ouverture :
Du lundi au dimanche de 8 h 00 au 13 h 00
et du lundi au vendredi de 16 h 00 à 19 h 00
depuis le 30/10/2020 jusqu'à nouvel ordre
Activités annexes : point poste, tabac,
Française des Jeux et dépôt de pain

Paroisse

Les messes sont célébrées aléatoirement dans les différentes communes de la paroisse. Pour connaître les horaires et églises de célébration, vous pouvez consulter le site de la Paroisse St Louis à l'adresse web suivante :
www.yonne.catholique.fr/saint-louis/

Au fil de l'Yonne est édité par la Mairie de Serbonnes. Le numéro est tiré à 370 exemplaires.
Rappel : notre journal communal est maintenant consultable sur notre site internet dont l'adresse est reprise ci-dessus.
Directeur de Publication : O. Martin Rédacteur en Chef : O. Martin
Commission Rédaction : A. Bedekovic, C. Grellet, E. Janot, B. Joing, O. Martin, A. Serdin, C. Varache – Photos : C. Grellet, O. Martin, A. Serdin, C. Varache - Tous droits réservés
Conception graphique/saisie/PAO : C. Grellet – Imprimé par A2F 32 rue de la Cave 89140 St Sérotin